



ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES

Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge

Tél 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55

Correspondance : case postale 1276

info@acg.ch - www.acg.ch

Département de la sécurité et de
l'économie

Monsieur Pierre Maudet

Conseiller d'Etat

Case postale 3962

1211 Genève 3

Carouge, le 18 octobre 2016

Concerne : Règlement modifiant le règlement sur les agents de la police municipale (RAPM F 1 07.01)

Monsieur le Conseiller d'Etat,

La présente fait suite à votre proposition de modification du RAPM qui nous a été soumise par vos services, consécutivement à la séance de la commission consultative de sécurité municipale du 6 octobre 2016 ayant traité du sujet.

Le Comité de l'ACG s'est prononcé sur cette modification de l'art. 4 RAPM lors de sa séance de ce jour. Il a tout d'abord relevé avec soulagement le fait que la compétence revenant aux Maires et aux Conseillers administratifs de nommer et de promouvoir les agents n'était pas remise en question.

Considérant ensuite qu'il était dans l'intérêt des communes de consulter vos services avant que ces promotions n'interviennent, il est parvenu à la conclusion que la solution proposée, laquelle consiste en une information préalable s'agissant de la nomination des sous-officiers et d'une demande de préavis relativement à la nomination des officiers, répondait de manière appropriée aux problèmes que l'affaire ATA/638/2016 a révélés.

Il a enfin accueilli avec satisfaction le fait qu'un éventuel préavis défavorable de vos services relatif à la promotion d'un officier ne lierait pas les magistrats communaux. En effet, même si la situation qui verrait une commune s'écarter volontairement d'un préavis cantonal négatif apparaît peu réalisable en pratique, la nouvelle teneur de l'art. 4 RAPM proposée présente néanmoins l'avantage de respecter l'autonomie communale en la matière.

Vu ce qui précède, nous portons à votre connaissance que notre Association a rendu un préavis favorable quant à cette proposition de modification.

Vous souhaitant bonne réception de ces lignes, nous vous prions de croire, Monsieur le Conseiller d'Etat, à l'assurance de notre haute considération.

Le Directeur général

Alain Rütsche

Le Président

Thierry Apothéloz

Copies : - M. G. Barazzone, Maire de Genève et membre de la CCSM
- Mme C. Pahnke, Maire de Cologny et représentante de l'ACG auprès de la CCSM
- M. P.-A. Tschudi, Conseiller administratif de Meyrin et représentant de l'ACG auprès de la CCSM
- Monsieur P. Decrey, Président de la commission ACG de la sécurité